



Les enfants de Chirongui prennent le Grand air !



L'État multiplie les contrôles sur le gel du prix de l'eau à Mayotte

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2703 - Édition du 4 Aout 2023



Commémoration du Serment de Sada

COMMANDEZ
EN LIGNE



LIVRAISON
À DOMICILE

OU



RETRAIT EN
MAGASIN

ET PROFITEZ
JUSQU'À

-20%



MAYCENTRALE.COM

Votre nouveau site internet
de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

SOCIÉTÉ : Sada : Hommage aux pères fondateurs de l'appartenance de Mayotte à la France

La commune de Sada a fêté hier en grande pompe la commémoration du « Serment de Sada » de 1967. C'est la première fois en 56 ans qu'une cérémonie est organisée et, pour l'occasion, un grand nombre de notables de l'île avaient fait le déplacement comme les sénateurs Thani Mohamed Soilihi et Abdallah Hassani, le Sous-préfet Sabry Hani ou encore les conseillers départementaux de Sada-Chirongui, Mariam Saïd Kalame et Soula Saïd-Souffou.

« Le Serment de Sada », le 3 août 1967, est une date importante dans l'histoire de Mayotte. En effet les principaux leaders du Mouvement populaire mahorais (MPM) de l'époque qu'étaient Younoussa Bamana, Marcel Henry, Zoubert Adinani et Abdallah Houmadi ont prêté serment devant les autorités morales du ministre des cultes et sur le livre du Coran « de défendre jusqu'au dernier souffle l'appartenance de Mayotte à la France », donnant ainsi un caractère sacré à

cet événement.

Pour le sénateur Thani Mohamed Soilihi le fait de commémorer cet événement majeur de l'histoire de Mayotte est très important car « À cette époque Mayotte était dans l'autodétermination et devait choisir entre la France et les Comores. Aussi, par les temps qui courent il est bien de rappeler ce moment d'histoire, c'est une leçon de laïcité. Cela démontre que le culturel et le culturel ont leur place dans la République », a-t-il confié.

Une cérémonie religieuse et républicaine

La commémoration était partagée en deux parties, une culturelle et une autre républicaine. Ainsi, comme l'a souligné Houssamoudine Abdallah, l'actuel maire de Sada, « C'est un devoir que nous devons envers nos pères. Ils se sont sacrifiés pour Mayotte. Dans les années 1960', les Mahorais se sont soulevés pour que Mayotte soit dans



Les sénateurs Thani Mohamed Soilihi et Abdallah Hassani.

la France. Il était donc important de marquer cet événement pour la commune de Sada. De plus, c'est un message que nous envoyons envers la jeunesse afin qu'on se souvienne, car au-delà des enjeux économiques, sociaux et institutionnels c'est un moment très important pour l'histoire de Mayotte ».

L'édile a également précisé que d'ici la fin de l'année la commune allait organiser des ateliers spécifiques, au travers d'une exposition, sur l'histoire de Mayotte afin de rappeler que ce serment a été d'une importance capitale dans le processus d'accession à la départementalisation du territoire. Puis il a ajouté qu'« A l'avenir nous commémorerons cet événement plus souvent ».

Le conseiller départemental de Sada-Chirongui, Soula Saïd-Souffou, a rendu un bel et brillant hommage aux impétrants du serment. « Notre département rayonnera si, nous-mêmes Mahorais, nous célébrons nos héros. Ils se sont battus pour que nous devenions un département français. Aujourd'hui nous honorons nos morts et rendons hommage à ceux qui se sont battus pour défendre la présence française à Mayotte. Les



De nombreuses personnes étaient présentes à l'occasion de cette cérémonie.

pères fondateurs se sont rassemblés et par la grandeur de leur engagement ils ont montré le caractère sacré du don de soi et leur attachement indéfectible envers notre pays, la France, pays que nous chérissons et qui honore ses enfants. Il est important de renouveler cette manifestation, cette reconnaissance ». Et d'insister sur le fait que : « La liberté est une chose fragile et précieuse pour laquelle nous devons nous battre chaque jour pour la conserver. L'attachement de Mayotte à la France est indéfectible ! ».

Ce fut ensuite aux institutionnels de prendre la parole et notamment le préfet de Mayotte, représenté pour l'occasion par Sabry Hani, qui s'est dit très honoré et ravi de participer à cette cérémonie. « C'est une symbolique forte pour le territoire français. A travers cette prestation de serment, les pères fondateurs ont juré sur le Coran en revendiquant la République. La laïcité c'est la capacité à respecter les cultures et l'indivision de la République. Cela passe ainsi par le respect de la culture mahoraise et française. Mayotte c'est la France ! S'est-il exclamé. Les quatre pères fondateurs l'ont demandé, ils ont prêté serment et ont agi à cette fin. Ils ont fait preuve de courage, de détermination et d'abnégation. Ils ont été visionnaires, ils ont œuvré pour une Mayotte apaisée et prospère, il faut les honorer. La mémoire doit être célébrée ».

Puis le représentant du préfet a



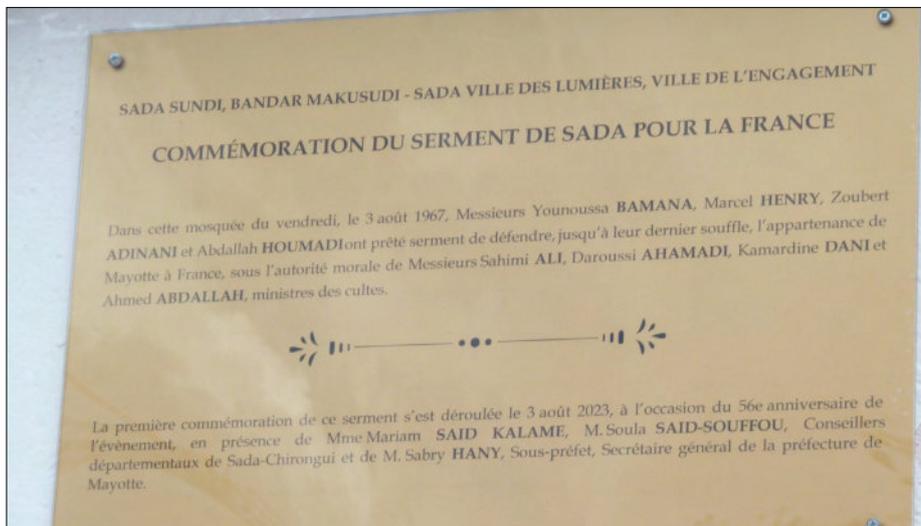
Le conseiller départemental de Sada-Chirongui, Soula Saïd-Souffou.



Le maire de Sada, Houssamoudine Abdallah

poursuivi : « Aussi le Serment de Sada nous oblige collectivement, tous les jours, a redoublé d'efforts pour le développement du 101e département français. Mayotte est à la fois loin mais si proche... Le chef de l'État et le Gouvernement ont montré et montrent encore l'amour et l'attachement qu'ils ont pour ce territoire et pour les Mahorais. Nous sommes très fiers et très honorés de l'appartenance de Mayotte à la République française », a-t-il conclut.

B.J.



Une plaque commémorative a été dévoilée à l'occasion de cette cérémonie.



Le Sous-préfet, Secrétaire général de la préfecture de Mayotte, Sabry Hani.

ENVIRONNEMENT : Les enfants de Chirongui prennent le Grand air !

Dans le cadre de son programme quartiers d'été 2023, le Centre communal d'action sociale de Chirongui propose à sa jeunesse tout un panel d'activités durant près d'un mois et honnêtement, on a testé ce jeudi et c'est super bien !

Pour occuper leurs petits-grands, tout comme leurs adolescents, on peut dire que les équipes du CCSA de la Commune de Chirongui ont mis le paquet niveau programme

d'animation et activités. Une saine occasion de lutter, bien entendu, contre le potentiel badaudisme tout en offrant à ces jeunes citoyens de demain, l'opportunité de découvrir les richesses de leur territoire. Et pour ce faire, pas nécessité d'aller bien loin; il n'y a juste qu'à profiter de ce que Dame Nature, dans son immense générosité, a offert comme cadeau de naissance à l'île de Mayotte. Un cadeau qu'il faut préserver et des prises de

consciennes participatives qu'il faut acter. En ce sens, cet *été de la jeunesse* a pour thématique majeure le Patrimoine et l'Environnement... La couleur est annoncée depuis le 17 juillet, pour le plus grand bonheur des participants mais aussi de leurs encadrants.

Ce jeudi, c'est plage, tortues et Saziley

Rien que ça ! Alors que des millions de touristes dans le Monde entier rêvent de les approcher, nos petits citoyens sudistes mahorais rattachés, pour une meilleure organisation, aux respectifs villages de Tsimkoura, Poroani et Chirongui, ont pu venir observer, tous frais payés, le milieu naturel dans lequel nos tortues marines viennent faire leurs toutes premières brasses coulées.

Et niveau cadre de découverte, on ne pourrait rêver mieux question carte postale, en un lieu quasi privatisé, où seuls nos 59 chérubins déambulaient.

Pour la logistique et surtout la sécurité, **Ambouharia Abdou**, directrice du CCAS et toutes ses équipes, principalement composées d'animateurs périscolaires, avaient tout anticipé. Pour assurer l'épique descente — car oui, la grande plage de Saziley se mérite, même en matière d'accès — et ne pas se perdre dans les méandres verdoyants et caillouteux des petits sentiers traversiers, c'est une dizaine de membres de l'association ASVM qui est venue couvrir l'événement.

Cette association très active en ce coin n'est ni plus ni moins, entre autres, que le local bras droit bénévole de l'organisation internationale Sea Shepherd qui lutte notamment contre le braconnage des tortues marines,

CCAS Chirongui
Ville de Chirongui

ÉTÉ DE LA JEUNESSE CHIRONGUI 2023

Rallye du Patrimoine et de l'environnement

Qui ?
6-12 ans
13-17 ans

Quand ?
Du 17 juillet
au 11 août 2023

Où ?
Dans les Ecoles :
Elémentaire Tsimkoura
Elémentaire Chirongui 1
Elémentaire Poroani
Elémentaire Miréreni

Horaires ?
De 8h à 12h

Attention
Selon les tours d'eau

Activités

- Espaces de jeux
- Rallye lecture
- Rando clean
- Course d'obstacles
- tournoi multisport

Inscriptions Libres
Contact :
Babiley : 0639 10 89 55

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
Les pep La solidarité en action

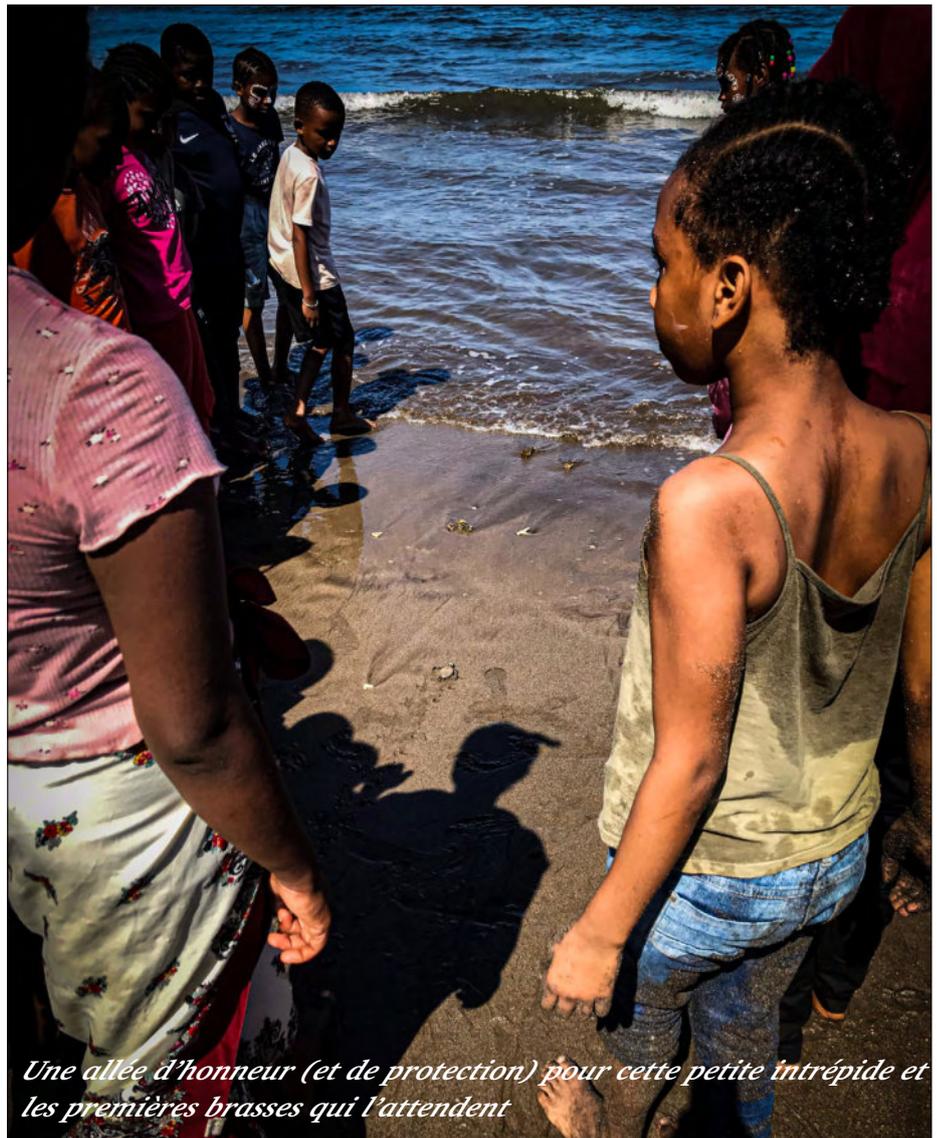
espèce protégée rappelons-le.

Nos chères et tendres petites têtes bouclées et tressées ont donc pu être surveillées de près, avec en prime une approche ludique, éducative, préventive et interactive des actions de protection de cette association.

Et comble du bonheur suprême, la joyeuse troupe des plus élargies a pu assister à la naissance et aux premiers pas courageux et dynamiquement rythmés de 3 adorables et tout-petits chéloniens, qu'ils ont respectivement baptisés Elise, Jérémy et Suzanne... Allez comprendre pourquoi !

Le Respect de la Nature avant tout

Pour un grand nombre, il s'agissait d'une toute première en bien des points et notamment en ce lieu, disons-le clairement, paradisiaque. Un lieu étonnamment propre et préservé, là aussi grâce à l'active veille de l'association qui, en plus de ses rondes et de ses gardes de prévention, assure l'entretien du site et de la zone côtière dans son ensemble, réunissant les plages de Saziley donc mais également de Majicavo 2, 3 et 4 et plus



Une allée d'honneur (et de protection) pour cette petite intrépide et les premières brasses qui l'attendent



Une partie des membres de l'association ASVM assurant ce jour la sécurité de cette sortie éducative et loisirs

si affinités. Et ayant parcouru l'ensemble du littoral et bien pas un papier ne trainait, ce qui contraste incroyablement (et tristement) avec bon nombre de sites sur notre territoire.

Cette préservation par l'action, cela a aussi été une approche thématique et concrète de cette sortie. En effet, armés de sacs poubelle, nos jeunes promeneurs vacanciers ont été invités, tout le long du trajet, à ramasser ce qui se trouvait et arrivés à la plage, c'est le responsable en chef des animateurs, Babiley qui a assuré l'animation sensibilisation : « *Quel est le plus beau des déchets ?* » S'adressant à toute la troupe réunie autour de lui plutôt muette mais interpellée... Grand silence et reprise de parole du précité : « *Celui que l'Homme ne laisse pas derrière lui... Et comme je vous l'ai dit, même la petite paille de vos jus en brique est dangereuse*

et d'autant plus pour les tortues... ».

C'est donc une journée intense, tant sur le plan physique, émotionnel que, humain — car oui, ces journées d'animation et/ou excursion organisées par le CCAS, sont également l'opportunité d'interconnecter des jeunes venus de villages différents afin de créer lien, ouverture et tolérance, en des configurations plutôt attrayantes — que nos enfants ont pleinement savouré en cette ambiance familiale des plus décontractée et vous savez quoi ? Même sans portable, Tik-Tok ou autre réseau social et objet connecté, et bien, aussi fou soit-il à croire, personne ne s'est ennuyé... Finalement, même avec la technologie et le Temps, la recette du Bonheur n'a pas bien changé !



Un panorama zone sud idyllique pour une journée qui le fut tout autant aux dires des enfants (MLG®)

MLG



On discute, on se promène, on découvre mais surtout : on ramasse...



Première saison d'animateur pour Chafion, première fois sur la plage de Saziley et oui, clairement, cette journée est géniale pour les jeunes mais aussi les encadrants !



Je mentirais de savoir s'il est question de Jérémy ou bien d'Élise... (MLG®)

Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.

Mayotte
INF



scannez moi

SOCIÉTÉ : L'État multiplie les contrôles sur le gel du prix de l'eau à Mayotte

Les services de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes (pôle C) de la DEETS de Mayotte ont effectué une veille sur les prix des bouteilles d'eau sur l'ensemble du territoire entre les mois de juin et juillet 2023. Deux cents onze relevés de prix et plus de quatre-vingt-cinq contrôles d'établissements ont d'ores et déjà été effectués pour veiller notamment au strict respect du gel des prix pris par le décret du 18 juillet dernier. C'est également l'occasion d'un rappel réglementaire systématique des opérateurs sur leurs obligations, notamment en matière de facturation entre professionnels et d'information au consommateur sur les prix. Ainsi, le service a dressé onze amendes administratives pour défaut d'affichage de prix et de facturation entre professionnels pour un montant total de 17.080 euros. Quatorze autres



amendes pour défaut de facturation entre professionnels sont en cours de rédaction.

Application SignalConso : un signalement possible directement par les consommateurs !

SignalConso est une plateforme de signalement en ligne qui permet aux consommateurs de signaler

en quelques clics un problème rencontré à l'occasion d'un achat ou de la conclusion d'un contrat : retard de livraison, difficulté à se faire rembourser, fausses promotions, prix non affiché etc. Le signalement est enregistré par la DGCCRF. Si l'entreprise est correctement identifiée, le signalement est transmis au professionnel pour y répondre. La plateforme précise également au consommateur ses droits et oriente vers l'interlocuteur approprié si besoin. L'outil permet également à la DGCCRF de repérer un professionnel qui ferait l'objet de nombreux signalements ou tarderait à répondre, d'être alertée de problèmes émergents et de mieux cibler ses contrôles et enquêtes.

A ce titre, les services de l'État recommandent l'utilisation de l'application SignalConso par les consommateurs comme levier de remontée d'information, en sus des contrôles et du suivi réalisé par l'État, concernant des dysfonctionnements éventuels relatifs à la vente d'eau embouteillée.

De même, l'application peut également servir à centraliser les plaintes des consommateurs en cas de difficultés rencontrées à l'occasion de l'achat de gourdes, l'achat ou l'installation de citernes et de cuves pour le stockage de l'eau.

[Application SignalConso](#)



SPORT : Football : Programme chargé pour les clubs de l'élite ce week-end



Foudre 2000 accueillera Bandrélé en marge des 16e de finale de la coupe régionale de France ce samedi, un choc 100% R1

La semaine arrive à son terme et c'est l'heure de l'annonce sport du week-end. Sans surprise, le football sera encore la vedette. Une programmation très spéciale a été mise en place afin de s'adapter aux rassemblements de la sélection de Mayotte de football, qui prépare toujours les JIOI 2023. Des rencontres de la 10e journée de R1, mais aussi des 16e de finale de la coupe régionale de France auront lieu ce samedi pour les clubs de l'élite.

Une programmation assez complexe

Ça va paraître un peu compliqué, mais vous comprendrez mieux à la fin de l'article. Les rencontres comptant pour les 16e de finale de la coupe régionale de France étaient initialement prévues pour le samedi 12 août. Seulement, comme nous vous l'expliquions dans

nos précédentes éditions, la sélection de Mayotte de football (actuellement sur le territoire) continue toujours sa préparation. Dans le cadre de sa préparation, elle compte même quitter le territoire le 6 août jusqu'au 17 août (stage en métropole du 6 au 16 août). Certaines équipes comptant des joueurs sélectionnés comme Bandrélé, Jumeaux ou Abeilles entre autres se seraient donc retrouvées embêtées le 12 août. C'est dans cet élan que plusieurs matchs de coupe régionale de France ont été avancés au samedi 5 août.

Les matchs de coupe de France avancés ce week-end

-Foudre 2000 – Bandrélé : un choc 100% R1

Parmi les rencontres des 16e de finale qui se joueront ce samedi, le match

Dzoumogne – Bandrélé fera office de "choc" avec une opposition entre 2 équipes de l'élite. De plus, Foudre 2000 sera certainement revanchard, après la claque reçue contre Bandrélé lors de leur dernière rencontre de championnat. On sait déjà qu'en coupe, c'est une toute autre histoire. Surtout que Bandrélé a joué un match en retard de championnat ce mercredi contre Anteou (victoire 1-0 de Bandrélé). Rejouer 3 jours plus tard risque de laisser des traces. À suivre ce samedi à 14h30 à Dzoumogne.

– Fc Kani Be – Jumeaux de Mzouazia : duel de sudistes

Retour à la compétition express pour Jumeaux. En effet, après plusieurs matchs reportés, l'équipe de Mzouazia a effectué son retour à la compétition ce mercredi avec une correction infligée à Hagnoudrou. C'est d'ailleurs à la suite



L'ASC Abeilles de Mtsamboro fait partie des équipes de R1 qui joueront un match avancé de coupe, ce week-end

de cette victoire que Jumeaux a obtenu sa qualification pour les 16e de finale de coupe régionale de France. Pas de répit, ces 16es, ils les joueront dès ce samedi à Kani Bé, contre leurs voisins. Avantage à Mzouzasia. Le match sera

à suivre à Kani bé ce samedi à 14h30.

– ASC Abeilles – Fc Majikavo Koropa : pas la même division, mais le même combat

Si l'équipe de Mtsamboro évolue en R1, tandis que celle de Koropa joue en R2, les 2 équipes occupent chacune la 10e place de leurs championnats respectifs. Ça sera donc une rencontre entre 2 formations en grande difficulté. On aurait été tenté de dire "avantage Abeilles" pour respecter la hiérarchie, mais Abeilles a également joué un match en retard de championnat ce mercredi (défaite 3-2 contre Kavani). Que ça soit physiquement ou mentalement, des séquelles seront sûrement présentes. Rencontre à suivre ce samedi à 14h30 au stade de Mtsamboro.

– FC Sohoa – ASC Kaweni : programme de dernière minute

Non, Kaweni n'a pas demandé le report de son match car un de leur joueur est en sélection. Mais, ce samedi 5 août, l'équipe du coach Aboul devait affronter Bandrélé. Seulement, comme évoqué un peu plus haut, Bandrélé jouera déjà contre Foudre

2000. Donc, plutôt que de ne pas jouer ce week-end, Kaweni affrontera le FC Sohoa en marge des 16e de finale de coupe régionale de France. Si cette rencontre devrait être une formalité pour Kaweni, évoluant 2 divisions au dessus de son adversaire, méfiance... FC Sohoa est vaincu cette saison, et puis comme on dit, en coupe de France la magie opère souvent. À suivre ce samedi à 14h30 à Sohoa.

Quelques matchs de la 10e journée de R1 quand-même

2 matchs de Régionale 1 auront quand-même lieu ce samedi. En effet, les 4 équipes concernées n'auront aucun problème concernant des joueurs manquants ou autre et joueront donc leur match de championnat comme prévu.

– AJ Kani-Kéli – AJ M'tsahara : AJK contre AJM, un duel sud-nord.

Kani-Kéli n'avait plus joué de match de R1 depuis 2 semaines. Ça sera donc leur grand retour à la compétition. Entre temps, plusieurs clubs sont passés devant, les reléguant à la 7e place. M'tsahara a pu jouer ses 9 rencontres. Et si le bilan n'est pas



Aboul Dhoïhir et l'ASC Kaweni iront défier le FC Sohoa en coupe régionale de France

terrible, une victoire pourrait les faire bondir de la 11e à la 7e place de Kani-Kéli. Oui, c'est un peu le bazars dans le classement ces derniers. Le match sera à suivre ce samedi au stade Godra de Kani-Kéli, à partir de 15h00.

– Anteu – Mtsapéré : un Fcm toujours sur sa lancée ?

S'il y'a bien une équipe, à qui les matchs reportés arrangent, c'est bien le FC Mtsapéré. Ils ont de leur côté joué tous leurs matchs et ont engrangé pas mal de points ces dernières semaines. En cas de victoire contre Anteu, ils passeraient directement à la 2e place du championnat, une première cette saison. Le mental de cette équipe est vraiment à souligner, tant la saison était mal embarquée. Et même s'ils ont su tirer profit des matchs reportés de certaines équipes, leur mental d'acier est quand-même à saluer. Anteu



Retour à la compétition pour les Loulous, après 2 semaines sans jouer la R1



En cas de victoire, Mtsapéré passerait provisoirement 2e de Régionale 1

reste bon dernier de R1 et devra à tout prix soulever des montagnes et battre Mtsapéré, s'ils veulent entretenir leurs espoirs de maintien. Le match sera à suivre ce samedi à 15h à Poroani.

Le trio de tête ne jouera pas ce week-end

Pour Rosador, Combani et Kavani, ça sera repos, ce week-end. Oui, vous l'aurez peut-être remarqué, Kavani fait partie du nouveau trio de tête, au détriment de Kaweni. S'il y'a bien une équipe qui a été impactée négativement par ces reports de match, c'est l'ASC Kaweni. En effet, ils se présentent à la 4e place, alors qu'ils pourraient potentiellement être 2e, voir 1er.

Le calendrier des matchs représente un véritable casse-tête, et les choses ne devraient pas aller en s'arrangeant, notamment avec les jeux des îles qui approchent à grand pas. Dans cet élan, une trêve pourrait être envisagée à partir du 19 août. Mais nous n'en sommes pas encore là. Pour l'heure, profitons de ce week-end, qui s'annonce quand-même riche en émotions.

Houmadi Abdallah



L'US Kavani a vaincu Abeilles ce mercredi 3-2 lors d'un match en retard de R1, mais ne jouera ce week-end, ni la coupe ni le championnat

Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0126 Y 92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
 Directeur de publication: Bruno Mattéi

Contact commercial :
 +33.7.85.05.96.59
pub@lejournaldemayotte.com

Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BF
1	AS ROSADOR	20	9	6	2	1	0	17
2	DIABLES NOIRS	17	9	5	2	2	0	11
3	US KAVANI	16	9	4	4	1	0	18
4	ASC KAWENI	16	8	5	1	2	0	13
5	FC MTSAPERE	14	9	4	2	3	0	12
6	AJM JUMEAUX M'ZOISIA	12	7	3	3	1	0	9
7	AJ KANI KELI	10	7	3	1	3	0	14
8	BANDRELE FC	10	7	3	1	3	0	14
9	FOUDRE 2000	7	9	2	1	6	0	14
10	ASC ABEILLES	7	9	2	1	6	0	12
11	A.J. MTSAHARA	7	9	2	1	6	0	9
12	U.S.C.E.P ANTEOU	4	8	1	1	6	0	6

Classement provisoire au jeudi 03 août 2023 (sous réserve des procédures en cours)

Classement provisoire de la R1

SOCIÉTÉ : Abonnement/Renouvellement de sa carte de transport scolaire



(DR)

Le réseau halo informe ses jeunes usagers que, dès le 24 août 2023, la carte scolaire sera systématiquement demandée à la montée du bus. En cas de non présentation de ce justificatif, le refus de monter à bord sera systématiquement appliqué.

Le réseau halo informe ses jeunes usagers (et leurs parents) que, dès le 24 août 2023, la carte scolaire sera systématiquement demandée à la montée du bus. En cas de non présentation de ce justificatif, le refus de monter à bord sera systématiquement appliqué.

En vue de préparer cette proche rentrée 2023/2024, le réseau de transport scolaire halo fait connaître ses modalités en lien avec le respect des consignes demandées quant au justificatif demandé à chaque élève relevant donc de la carte scolaire. En l'absence de ce titre, en plus d'un refus d'accéder à bord, directement l'entité concernée rappelle que des amendes pourront être appliquées directement auprès des établissements scolaires concernés.

RAPPEL : Il est important d'acheter sa carte de transport scolaire 2023/2024 — tarification de 50

par enfant (prix non dégressif) — avant la rentrée des classes.

Où acheter cette carte ?

Via le site internet : www.halo.yt ou bien directement en point de vente halo' :

- **Longoni** – ZI Vallée 3, locaux Matis : 7h30 – 15h, du lundi au vendredi ;
- **M'Gombani** – MJC : 8h – 15h30, du lundi au jeudi et 8h – 12h le vendredi ;
- **Dembéni** – agence Transdev Mayotte : 6h – 17h30, du lundi au vendredi et le samedi 7h – 12h ;
- **Mramadoudou** – école maternelle Saïd Vita : 7h30 – 15h, du lundi au vendredi ;
- **Coconi** – bureau de l'Agriculture : 7h30 – 15h, du lundi au vendredi ;
- **Douka mobile halo'** : dans les différents villages de l'île de manière éphémère, pour être au plus proche de ses usagers. **Calendrier de passage disponible en ligne via www.halo.yt**

Pour rappel, toute amende non payée au titre de l'année 2022/2023 bloquera la délivrance de la nouvelle carte.



ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST

Approbation de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Par délibération en date du 13/07/2023, le conseil communautaire a approuvé l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal. Cette délibération est affichée au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et en mairies des communes membres pendant un mois à compter du 25/07/2023

Le dossier du plan local d'urbanisme intercommunal approuvé est tenu à la disposition du public au siège de la communauté de Communes du Centre-Ouest aux jours et heures habituels d'ouverture.



AL'MA Action Logement

Groupe ActionLogement

Identification de l'organisme qui passe le marché : AL'MA Action Logement, 5 rue de l'Ecole Louis Le Pensac , 97600 Mamoudzou

Objet du marché : Accord cadre à bons de commande pour la location longue durée de véhicules neufs pour les besoins du personnel d'AL'MA ACTION LOGEMENT.

Cette consultation faire suite à une déclaration sans suite.

Durée du marché :

La durée de l'accord cadre est fixée à un an.

Nombre et consistance des lots : Le marché est unique.

Accord cadre à bons de commande avec un maximum de 80 000 euros TTC
Location véhicules Segment B (SUV de type Kia Stonic, Citroën C3 Air Cross, Renault Capture). Le descriptif du véhicule est mentionné à l'article 1.3 du CCTP.

Procédure de passation : Procédure adaptée

Modalités d'attribution : Le Pouvoir Adjudicateur n'impose aucune forme de groupement aux soumissionnaires.

Critères de sélection : Le marché sera attribué conformément aux critères pondérés définis dans le dossier de consultation.

Date limite : Date limite de réception des offres : 14/08/2023 à 18h00 (Heure locale)

Renseignements divers : Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle les renseignements peuvent être obtenus

ANNONCES LÉGALES

Tribunal Judiciaire de Mamoudzou
Route Nationale 1
Kawéni 97600 MAMOUDZOU
Tél. 02 69 61 11 15 - accueil.tj-mamoudzou@justice.fr
Adresse Internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2023_5XQ_BzmLgh
Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication :
28 Juillet 2023



Ville de Dembeni
Place de la Mairie
Boîte Postale N°20
97660 Dembeni
AVIS DE MARCHÉ FOUR-
NITURES
DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Dembeni (976), Contact : Moudjibou SAIDI, maire de la commune de Dembeni, Place de la Mairie Boîte Postale N°20, 97660 Dembeni, FRANCE. Courriel : commandepublique@dembeni.fr. Code NUTS : FRY50.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://ville-dembeni.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Achat de mobilier scolaire et réfectoire

II.1.2) Code CPV principal

39160000

II.1.3) Type de marché

Fournitures

II.1.4) Description succincte

Achat de mobilier scolaire et réfectoire

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Informations sur les lots Division en lots : non

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

39160000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : Iloni

II.2.4) Description des prestations

Achat de mobilier scolaire et réfectoire

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 50% Qualité

Délai de livraison : 20% Valeur technique : 30%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 2

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union eu-

ANNONCES LÉGALES

ropéenne Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.5) Informations sur les marchés réservés Marché réservé : non

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés

publics (AMP) : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Vendredi 01 septembre 2023 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre Durée en mois : 4 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres Date : lundi 04 septembre 2023 - 09:00

Lieu : Mairie de Dembeni.

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture : La chargée de la commande publique.

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La facturation en ligne sera utilisée

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Mayotte haut du jardin du collège, 97600 Mamoudzou FRANCE. Tél. +33 269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Fax +33 269611862. Adresse internet : <http://mayotte.tri-bunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

01 août 2023

ANNONCES LÉGALES



Ville de Dembeni
Place de la Mairie
Boîte Postale N°20
97660 Dembeni
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Dembeni (976)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20000878700018

Code postal / Ville : 97660 Dembeni

Groupement de commandes : non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : Moudjibou SAIDI, Maire de DEmbeni -
Mail : commandepublique@dembeni.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Les conditions relatives à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle sont relatées dans le règlement de consultation.

Capacité économique et financière : Les conditions relatives à la capacité économique et financière sont relatées dans le règlement de consultation.

Capacités techniques et professionnelles : Les conditions relatives à les capacités techniques et professionnelles sont relatées dans le règlement de consultation.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Lundi 04 septembre 2023 - 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Réalisation d'une micro crèche à Hajangoua

Classification CPV : 45000000

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution : Hajangoua

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Marché alloti : non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : non

Date d'envoi du présent avis

03 août 2023



Ville de Dembeni
Place de la Mairie
Boîte Postale N°20
97660 Dembeni
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Dembeni (976)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20000878700018

Code postal / Ville : 97660 Dembeni

Groupement de commandes : non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-se>

ANNONCES LÉGALES

curises.fr

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : Modjibou SAIDI, Maire de Dembeni - Mail : commandepublique@dembeni.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Les conditions relatives à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle sont relatées dans le règlement de consultation.

Capacité économique et financière : Les conditions relatives à la capacité économique et financière sont relatées dans le règlement de consultation.

Capacités techniques et professionnelles : Les conditions relatives à la capacité technique et professionnelle sont relatées dans le règlement de consultation.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Lundi 04 septembre 2023 - 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Amélioration thermique et mise ne valeur des écoles de Dembeni : Ecole maternelle de Dembeni

Classification CPV : 45000000

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution : Dembeni

La consultation comporte des tranches : oui

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Marché alloti : oui

Section 5 : Informations sur les lots

LOT :

Charpente - Couverture

Classification CPV : 45261000

Lieu d'exécution du lot : Dembeni

LOT :

Faux plafond

Classification CPV : 45421000

Lieu d'exécution du lot : Dembeni

LOT :

Électricité

Classification CPV : 45311200

Lieu d'exécution du lot : Dembeni

LOT :

Peinture

Classification CPV : 45442100

Lieu d'exécution du lot : Dembeni

LOT :

Démolition - VRD- métallerie

Classification CPV : 45111100

Lieu d'exécution du lot : Dembeni

LOT :

Menuiseries Alu et bois

Classification CPV : 45421000

Lieu d'exécution du lot : Dembeni

LOT :

Carrelage - faïence

Classification CPV : 45432130

Lieu d'exécution du lot : Dembeni

LOT :

Plomberie

Classification CPV : 45330000

Lieu d'exécution du lot : Dembeni

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : non

Date d'envoi du présent avis

03 août 2023